

Biophytis obtient une nouvelle structure de prêt de 10 M€ avec Kreos Capital

Paris (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), le 22 novembre 2021, 23h00 - Biophytis SA (NasdaqCM : BPTS, Euronext Growth Paris : ALBPS) (la " Société " ou " Biophytis "), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements visant à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement, y compris l'insuffisance respiratoire sévère chez les patients souffrant de la COVID-19, annonce aujourd'hui que la société a conclu une nouvelle structure de prêt avec Kreos Capital.

Stanislas Veillet, PDG de BIOPHYTIS, a déclaré : « Cette opération nous permet de sécuriser les financements pour les dernières étapes de notre étude COVA de phase 2-3 dans la COVID-19, principalement pour l'enregistrement d'une autorisation d'utilisation en urgence auprès de la FDA et d'une autorisation d'utilisation conditionnelle auprès de l'AEM, ainsi que pour la production des lots d'enregistrement du produit Sarconeos (BIO101). Cette nouvelle structure de financement avec Kreos Capital montre la bonne relation que les deux parties entretiennent depuis 2018 ».

Le prêt de 10 millions d'euros au total a été conclu le 19 novembre 2021 et comprend quatre tranches de respectivement 2,5 millions €, 3,0 millions €, 2,5 millions € et 2,0 millions €. Les deux premières tranches ont été tirées à la signature du contrat le 19 novembre 2021, la troisième tranche peut être tirée jusqu'au 31 décembre 2021, et la dernière tranche peut être tirée jusqu'au 31 mars 2022. Par ailleurs, Kreos Capital recevra des bons de souscription d'action ("BSA") de Biophytis pour un montant total d'environ 1 M€.

Principales caractéristiques des obligations

Sur les 10 millions d'euros, 7,8 millions d'euros seront des obligations simples, et 2,2 millions des obligations convertibles.

Les intérêts courent sur le principal restant dû à un taux d'intérêt fixe de dix pour cent (10,00 %) par an pour les obligations simples et à un taux d'intérêt fixe de neuf virgule cinq pour cent (9,50 %) par an pour les obligations convertibles.

Les obligations simples seront remboursées en 36 mensualités, après un report du remboursement du montant nominal jusqu'en avril 2022.

La Société remboursera les obligations convertibles à leur montant principal au plus tard le 31 mars 2025, à moins qu'elles ne soient converties avant en actions au choix de Kreos Capital, à un prix de conversion fixe de 0,648€ (sauf dans le cas où la Société distribuerait des dividendes).

Le prêt est une dette senior non subordonnée. Il a été garanti par le nantissement de certains actifs, au profit de Kreos Capital.

Principales caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA)

Biophytis émettra au profit de Kreos Capital 2 218 293 bons de souscription d'actions (BSA) donnant le droit de souscrire à des actions ordinaires nouvelles Biophytis, à raison d'une action pour un BSA. Les BSA sont exerçables pendant une période de 7 ans à compter de leur date d'émission. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0,56€.

En souscrivant aux bons de souscription d'actions, Kreos Capital a expressément renoncé à l'exercice des BSA dont elle est titulaire à la suite de leur détachement des obligations souscrites dans le cadre du précédent contrat de prêt signé le 10 septembre 2018.

Sur la base non diluée du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date du 18 novembre 2021 de 129 073 235 actions, en supposant la conversion totale des obligations convertibles en actions, et l'exercice total des bons de souscription d'actions (BSA), l'actionnaire détenant 1% du capital de la société avant la conversion des obligations et l'exercice des BSA, détiendra 0,93% du capital après la conversion totale des obligations convertibles et l'exercice total des BSA.

Cadre juridique de l'opération

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé cette structure d'emprunt et les conventions afférentes lors de sa séance du 19 octobre 2021, conformément aux délégations consenties par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2021, au titre de la douzième résolution relative à la réalisation d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, conformément à l'article L. 225-129 et suivants du Code de commerce.

Dans ce cadre et conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'AMF, l'émission de bons de souscription d'actions au profit de Kreos Capital ne nécessite pas l'établissement d'un prospectus à soumettre au visa de l'AMF.

Admission de nouvelles actions ordinaires par l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) ou la conversion des obligations convertibles.

L'admission des actions ordinaires nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sera demandée sous le code ISIN existant des actions ordinaires de Biophytis (ISIN : FR0012816825). Les actions ordinaires nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions ordinaires existantes. Ni les obligations ni les bons de souscription d'actions ne seront cotés sur Euronext Paris.

À propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements visant à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-

Communiqué de presse

19. Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale, en cours de développement comme traitement de la sarcopénie dans le cadre d'un essai clinique de phase 2 aux États-Unis et en Europe (SARA-INT). Il est également étudié dans le cadre d'une étude clinique de phase 2-3 (COVA) en deux parties pour le traitement des manifestations respiratoires graves de la COVID-19 en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. Une formule pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne. La Société est située à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts. Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker: ALBPS -ISIN: FR0012816825) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le Nasdaq (Ticker BPTS -ISIN: US09076G1040). Pour plus d'information, consulter le site www.biophytis.com.

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Dans certains cas, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que «perspectives», «croit», «s'attend», «potentiel», «continue», «peut», «sera», «devrait», «pourrait», «cherche», «prédit», «a l'intention», «tendances», «planifie», «estime», «anticipe» ou la version négative de ces mots ou d'autres mots comparables. Ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses que Biophytis considère comme raisonnables. Toutefois, il n'y a aucune garantie que les déclarations contenues dans ces déclarations prospectives seront vérifiées, lesquelles sont soumises à divers risques et incertitudes. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont également soumises à des risques non encore connus de Biophytis ou considérés comme non significatifs par Biophytis. Par conséquent, il existe ou il existera des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. Merci de vous référer à la section « Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée » du rapport financier semestriel 2021 de la Société disponible sur le site internet de BIOPHYTIS (www.biophytis.com) et aux risques exposés dans la section «Risk Factors» du formulaire 20-F et d'autres documents déposés auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission, États-Unis). Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Contact Relations Investisseurs

Evelyne Nguyen, CFO

Investors@biophytis.com

Contact Médias

Antoine Denry : antoine.denry@taddeo.fr – +33 6 18 07 83 27

Agathe Boggio : agathe.boggio@taddeo.fr - +33 7 62 77 69 42
